

CREATION DE LA LEGION D'HONNEUR

Le déambulatoire du tombeau de Napoléon Ier situé sous le dôme de l'église Saint-Louis des Invalides présente dix grands bas-reliefs en marbre blanc, œuvre du sculpteur Simart (1806-1857). En entrant dans la crypte, ils se lisent de la gauche vers la droite et retracent les grandes réalisations du Consulat et de l'Empire. Le dernier de ces bas-reliefs évoque la création de la Légion d'honneur.



Création de la Légion d'honneur Photo © Paris - Musée de l'Armée/RMN-GP 15-518784/ Pierre-Luc Baron-Moreau



Grand collier de la Légion d'honneur ayant appartenu à Napoléon Ier © Paris - Musée de l'Armée/RMN-GP Martin-Guillaume Biennais 06-505457

CHRONOLOGIE

MONARCHIE ABSOLUE

1789

Prise de la Bastille.

DIRECTOIRE

1796

Première campagne d'Italie. Bonaparte est nommé général en chef de l'armée d'Italie.

1798

Bonaparte embarque pour l'Égypte.

CONSULAT

1799

Coup d'État du 18 Brumaire Proclamation de la Constitution de l'an VIII : début du Consulat

1802

Vote de la loi instituant la Légion d'honneur. Bonaparte consul à vie après un référendum.

PREMIER EMPIRE

1804

18 mai : Proclamation de Napoléon Bonaparte Empereur des Français. 2 décembre : Sacre de Napoléon en présence du pape Pie VII.

CENTS JOURS

1814-1815

Exil de Napoléon Bonaparte sur l'île d'Elbe. Début des « Cent jours ». Bataille de Waterloo. Exil sur l'île Sainte-Hélène.

MONARCHIE DE JUILLET

1830

Lancement de la conquête de l'Algérie. Louis-Philippe nommé « Roi des français ».

SECONDE RÉPUBLIQUE

1848

Émeutes parisiennes. Retour de la démocratie ? Louis Napoléon Bonaparte devient président de la République.

SECOND EMPIRE

1851-1852

Coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte. Proclamation du Second Empire

L'objet en lui-même...

Dans chacune de ces grandes compositions (H. : 2.60 m. ; L. : 4.30 m.) sculptées dans du marbre blanc, le visiteur croit reconnaître, au centre de la scène, Napoléon vêtu à l'antique. Il s'agit en fait du « génie » de l'Empereur, tout comme les personnages qui l'entourent sont des figures allégoriques. Dans le haut-relief consacré à la Légion d'honneur, le génie de l'Empereur, couronné de lauriers, se tient debout entre deux stèles présentant l'insigne et la devise « Honneur et Patrie ». Napoléon décerne des couronnes de lauriers à six allégories représentant à sa droite les Arts, l'Étude, et la Renommée ; à sa gauche la Science, la Valeur militaire et la Musique. Une phrase complète l'ensemble : « j'ai excité toutes les émulations, récompensé tous les mérites et reculé les limites de la gloire ». On comprend ainsi que la Légion d'honneur distingue aussi bien des civils que des militaires choisis pour leur valeur et leur mérite. Sculpteur né à Troyes, Pierre-Charles Simart (1806-1857) est un élève de Pradier qui réalise les Victoires entourant le sarcophage et d'Ingres qui fait partie du conseil artistique pour l'édification du tombeau. Simart est retenu en 1846 pour sculpter les bas-reliefs et la statue de l'Empereur disposés dans la crypte. Son travail est placé sous la haute surveillance du pouvoir politique. Il s'agit de concilier la légende impériale et la monarchie de Juillet dans le but de rassembler les Français autour de Louis-Philippe. Simart doit illustrer dix institutions majeures de la société française refondée par Napoléon dont la liste maintes fois remaniée n'est définitive qu'en 1853. C'est au sculpteur, en revanche, que revient l'idée de représenter Napoléon par son « génie », à l'imitation du culte impérial établi par Auguste dans la Rome antique, en conservant toutefois les traits de son visage. Cette idée décriée par la plupart des artistes de l'époque est favorablement accueillie par le pouvoir politique sensible à l'effet d'éloignement chronologique de la figure de Napoléon.



Création de la Légion d'honneur Photo © Paris - Musée de l'Armée/ RMN-GP 05-533828 Christian Moutarde

L'objet nous raconte...

La Révolution abolit en juillet 1791 les ordres de chevalerie et la Convention supprime toutes les distinctions individuelles « au nom du principe sacré d'égalité ». Les guerres de la Révolution conduisent le Directoire à revenir sur ce principe en accordant à ses meilleurs soldats des armes de récompense. Toujours à titre militaire, Bonaparte, dès les premiers jours du Consulat, codifie l'attribution d'armes d'honneur. Aussi, lorsque le Premier Consul propose la création d'une Légion d'honneur distinguant civils et militaires, son projet fait l'objet de débats houleux. Les opposants contestent la renaissance d'un ordre, mot doublement suspect à leurs yeux par ses connotations religieuses et monarchiques ; mais surtout, les nominations civiles laissant, plus que les militaires, place à l'arbitraire, les adversaires du projet redoutent d'offrir à Bonaparte un nouvel instrument propre à renforcer son pouvoir. Celui-ci argumente que la nation comprend des civils et des militaires, qu'il s'agit d'assurer la cohésion sociale et de lutter aussi contre une valorisation excessive des valeurs mercantiles en récompensant les services rendus à la patrie. Plus cyniquement il fait remarquer au Conseil d'État : « Je défie qu'on me montre une république ancienne ou moderne dans laquelle il n'y a pas de distinction. On appelle cela des hochets. Eh bien, c'est avec des hochets qu'on mène les hommes ! Les Français ne sont pas changés par dix ans de révolution. Ils sont ce qu'étaient les Gaulois, fiers et légers. Ils n'ont qu'un sentiment : l'honneur. Il faut donner un aliment à ce sentiment : il leur faut des distinctions. ». Le décret de fondation de la Légion d'honneur est finalement rendu par le Corps législatif le 19 mai 1802 (29 floréal an X). Les titulaires de la Légion d'honneur, après réception d'une lettre d'avis, doivent prêter serment à la République, puis, après 1804, à l'Empereur. Les légionnaires forment seize cohortes, réparties sur le territoire où ils doivent « exciter l'émulation » et discerner les plus méritants. Chaque cohorte a un chef particulier et une hiérarchie comprenant les grades de légionnaire, d'officier, de commandant et de grand officier. La dignité de grand-aigle n'est créée qu'en janvier 1805. Le Premier Consul, puis l'Empereur est de droit le chef de la Légion. L'administration de l'institution (dotée de rentes) est assurée par un grand conseil qui nomme à sa tête le Grand Chancelier ; le premier nommé est un civil, un savant réputé, le comte de Lacépède. La décoration n'est instituée par Napoléon qu'en 1804. Sa forme reste proche de la croix de Saint-Louis dont elle reprend le ruban rouge mais la croix devient une étoile à cinq rayons doubles. La première remise des insignes, le 15 juillet 1804, donne lieu à une cérémonie grandiose en l'église Saint-Louis des Invalides. Le 16 août, au camp de Boulogne, Napoléon décore les soldats déjà honorés d'une arme d'honneur. Lorsqu'il crée la noblesse impériale, en 1808, il attribue le titre de chevalier à tous les légionnaires. Il complète par la suite l'institution en créant trois maisons d'éducation pour les filles des membres de la Légion d'honneur. Le prestige de cette décoration est tel que les régimes ultérieurs la perpétuent jusqu'à nos jours. Sa devise, « Honneur et Patrie », devient celle de la France Libre en 1940. La Chancellerie de la Légion d'honneur (et le musée) se trouvent toujours au palais de Salm.

Notice

→ **Localisation**
Eglise du Dôme

→ **Numéro d'inventaire**
Ca 14 ; P 601.1

→ **Création**
Pierre-Charles Simart

→ **Exécution**
Entre 1846 et 1853

→ **Période**
18^e siècle - 19^e siècle, Europe (période) -
période contemporaine de 1789 à 1914

→ **Matière(s) et technique(s)**
Marbre blanc

→ **Dimensions**
Hauteur : 2,6 m, Largeur : 4,3 m

Bibliographie

Légion d'honneur, J.-M. FRANC, Edition Perrin, 2014, 176 p.

La Légion d'honneur, J.-L. GORGELIN, Edition Dalloz, 2016, 141 p.